



*CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE FRANÇAIS LANGUE SECONDE
RAPPORT DE JURY
SESSION 2026*

1. Composition du jury

- ❖ Corps d'inspection :
 - Hélène Rochard, IA-IPR d'anglais, responsable du CASNAV

- ❖ Professeurs des écoles :
 - Marie Arnould, enseignante en UPE2A, Mérignac
 - Yolande Saussès, enseignante en UPE2A, Bordeaux
 - Julien Gruber, enseignant en UPE2A, Mérignac
 - Olivier Hayoun, enseignant en UPE2A, Bayonne Nord

- ❖ Professeurs des EPLE formateurs au CASNAV :
 - Laurence Marquèze-Pouey, professeure Lettres-Espagnol, lycée Charles Péguy, Eysines
 - Cécile Prévost, professeure de Lettres, coordonnatrice académique du CASNAV

NB1 : Chaque jury est composé d'un inspecteur, d'un enseignant du 1^{er} degré et d'un enseignant du 2nd degré.

NB2 : Rappelons que, selon la Note de service : n° 2019-104 du 16-7-2019, la Certification Complémentaire Français Langue Seconde « concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) », que les candidats soient déjà enseignants en UPE2A ou s'appêtent à le devenir.

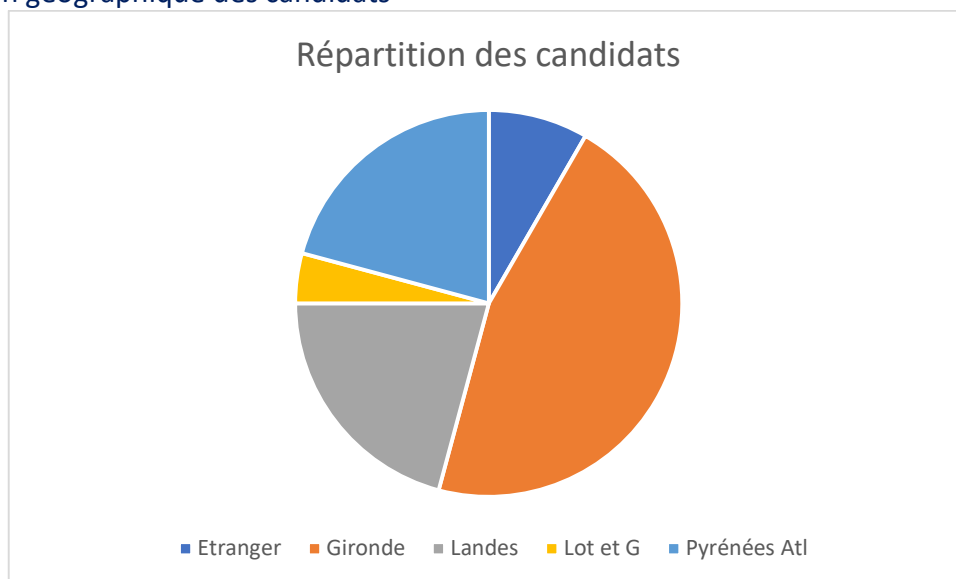
2. Les candidats de la session 2026

Les épreuves se sont déroulées sur 3 jours : les 30 janvier, 3 et 4 février.

25 candidats s'étaient inscrits et avaient déposé leur dossier. 24 ont passé l'épreuve orale dont deux à distance, en établissement français à l'étranger.

Parmi les 24 candidats présents, 13 étaient issus du 1^{er} degré.

Répartition géographique des candidats



Disciplines des candidats du 2nd degré



Pour la première fois lors de cette session s'est présentée une candidate contractuelle cédésée en FLS.

3. Les résultats

Sur les 24 candidats présents, 12 ont été reçus, avec des notes réparties entre 10 et 19. L'ensemble des notes s'est étendu de 6 à 19 avec une moyenne générale de 11,10 en léger recul par rapport à la moyenne de la session 2025 (12,47)

Deux remarques s'imposent :

- De nombreux candidats ont obtenu la note de 9, ce qui leur reconnaît certaines connaissances et compétences non encore stabilisées et les encourage à poursuivre leurs observations, lectures, réflexions afin de présenter à nouveau la certification.
- Les candidats qui ont performé sont ceux qui se sont formés, ont suivi les stages de préparation à cet examen et se sont entraînés avec sérieux à l'épreuve.

4. Quelques rappels concernant le rapport d'activité

Le jury a constaté cette année un effort de correction de la langue dans les rapports écrits. A quelques exceptions près, les rapports ont suivi les consignes de présentation, pagination, organisation, indiquées dans les rapports de jury depuis des années.

Cependant, il faut rappeler que :

- Une page de titre est attendue
- Le rapport ne doit pas excéder 5 pages et quelques pages d'annexes (30 pages d'annexes ne sont pas utiles...)
- Un rapport d'activité n'est pas une narration de sa vie professionnelle, se fut-elle déroulée à l'étranger ou au contact d'enfants allophones, mais bien un écrit problématisé et organisé qui développe à la fois une expérience et une réflexion.
- Rappelons néanmoins que le rapport d'activité n'est pas soumis à notation mais permet au jury de prendre connaissance des candidats en amont de la session.

5. L'épreuve orale

Elle seule est évaluée par le jury. Toute note au-dessus de 10 valide une certification complémentaire.

L'épreuve se déroule sur 30 minutes réparties en 10 minutes d'exposé oral du candidat et environ 20 minutes d'échange avec le jury.

Rappel des items évalués par le jury (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 :

- ❖ Organisations et programmes :
 - Connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non-francophones, l'école inclusive.
 - Connaissance du traitement de la problématique à l'échelle européenne (CECRL, éducation plurilingue et interculturelle).
 - Connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, des LP/LGT concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales.
- ❖ Didactique et pédagogies :
 - Connaissance et expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, du processus d'acquisition d'une langue seconde. Connaissance de la place de la langue maternelle dans les apprentissages.
 - Connaissance et expérience des matériels pédagogiques disponibles.

- Connaissance et expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés; différenciation, pédagogies de l'erreur, de projet, pratiques de l'oral, phonologie, lexicque).

Connaissance du concept de Conception Universelle des Apprentissages (CUA)

- Connaissance de la problématique de l'analphabétisme, illettrisme. Spécificité NSA.
- Connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves.

Connaissance des notions d'interlangue et de plurilinguisme.

❖ Suivi et plans d'actions

- Capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, lien avec le CECRL et S4C, connaissance des dispositions spécifiques pour les examens).
- Capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à élaborer, coordonner avec les équipes pédagogiques, un PPI.

Capacité à se projeter dans une mission de professeur ressource.

Au regard des prestations des candidats, le jury a valorisé :

- Des exposés articulés, clairs, construits et problématisés, respectant le temps imparti.
- Des connaissances portant sur les concepts d'inclusion, d'accessibilité des apprentissages, d'alphabétisation, d'évaluation, de plurilinguisme, d'interculturel etc.
- Des compétences montrant des pratiques pédagogiques testées en classe, interrogées, réfléchies, critiquées avec probité. Témoignant d'une réflexion juste sur le positionnement de professeur ressource, capable de proposer un étayage théorique pour accompagner les collègues sur le terrain, capable de s'inscrire dans un collectif avec les équipes.
- Une capacité à saisir l'enjeu de l'accompagnement global des EANA et de la complexité des missions du professeur coordonnateur en UPE2A.

Cependant, le jury a regretté :

- Du point de vue formel : des exposés non préparés, non organisés, qui furent des redites à l'oral du rapport écrit. Des narrations et récits descriptifs d'expériences sans regard pratique et critique partageable. Des prestations orales qui n'ont pas su se dérouler dans un temps contraint.
- ⇒ Conseils : préparer son exposé à l'écrit, se minuter, s'aider de ses notes lors de l'examen sans pour autant les lire, s'entraîner sérieusement.
- Sur le fond : une méconnaissance des textes de références et des arrière-plans scientifiques de l'apprentissage des langues, de l'évaluation, de la didactique etc. Une méconnaissance et une absence d'observation du fonctionnement d'une UPE2A, de ses enjeux, de ses contraintes en termes d'inclusion. Des concepts-clés mal maîtrisés (différence entre FLE/FLS/FLSco, inclusion, différenciation, conception universelle des apprentissages etc.) Une incapacité à se projeter comme professeur-coordonnateur de dispositif, comme personne-ressource et à déployer une démarche de coopération entre collègues dans la perspective de l'inclusion des élèves.

⇒ Conseils : observer une ou plusieurs UPE2A, échanger avec les équipes, développer ses capacités d'écoute et de dialogue.

6. Conclusion

Ce rapport de jury a pour objectif de reconnaître les compétences des candidats qui ont brillamment réussi mais aussi de donner des pistes de travail et d'amélioration des connaissances de ceux qui ont échoué.

Il les encourage à persévérer, à se former et s'informer des attendus de l'examen et des réflexions et pratiques nécessaires pour enseigner à des élèves allophones.

Il rappelle que le CASNAV propose des actions de formations au Plan Académique de Formation, non seulement sur la préparation de l'examen mais surtout sur la connaissance du public et la didactique du FLS.

Si nécessaire, se renseigner à cette adresse : ce.casnav@ac-bordeaux.fr